

Risque d'orages violents : quelques conseils de prévention

Allianz 



Avant :

- annulez toute sortie à vélo, cheval, au bord de l'eau, accro-branche, golf, pêche....
- débranchez les prises de courant de tous les appareils électriques fragiles (TV, HIFI, PC, ...), sans oublier la prise téléphonique du modem.
- n'oubliez pas que, même en veille ou à l'arrêt, les appareils sont toujours reliés et alimentés par le secteur.
- rangez le mobilier de jardin, barbecue. Remontez les auvents et stores et fixez les volets.
- stationnez votre voiture à l'abri, si vous le pouvez.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos lampes de poches.



Pendant :

- renseignez vous sur la météo ainsi que sur l'état du réseau routier (www.bison-fute.equipement.gouv.fr) avant tout déplacement.
- ne vous abritez pas sous un arbre ou dans un abri avec une toiture en tôle.
- ne restez pas dans un endroit à découvert et restez dans votre voiture, à l'abri de la grêle ou de la foudre.
- aidez vous de votre lampe de poche pour remettre votre compteur électrique sous tension (après disjonction).
- ne pratiquez pas d'activités sportives (golf, accro-branche, cerf-volant, parapente...).



Après :

- faites couper par des professionnels les branches et/ou arbres qui menacent de s'abattre.
- ne montez pas sur les toitures et faites appel aux pompiers ou aux professionnels si vous devez faire bâcher votre toiture.
- ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.
- en cas de coupure d'électricité supérieure à 24h, ne consommez pas les aliments du réfrigérateur et du congélateur.
- en cas de sinistre, contactez au plus vite votre agent général ou rendez-vous sur www.allianz.fr